BARRERE DUFAU
Géomètres-Experts

4 rue de Béarn
92210 Saint Cloud
Tél. : 01 46 02 47 80
Fax : 01 46 02 47 81
stcloud@barrere-dufau.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT

VISAGE géomètres-experts diagnostiqueurs

DOSSIER DES DIAGNOSTICS TECHNIQUES

RAPPORT DE SYNTHÈSE

☒ TRANSACTION ☐ LOCATION

14, rue du Mont Valérien 92210 SAINT-CLOUD	Pièce située au RDJ n°1 3ème Etage porte à gauche de l'ascenseur B Lot n°6
Cadastre : Section AL n°204	Demandeur : SARL FRICAUDET LARROUMET SALOMONI Maître Florence FRICAUDET 22, rue Pasteur 92300 LEVALLOIS-PERRET
Propriétaire :	
Usage constaté : Habitation (partie privative d'immeuble collectif d'habitation)	Date de Construction : Vers 1963

©AVOVENTES.FR

	Obligatoire		Réalisé						
	Oui	Non	Oui	Non	?	Auteur	GE	Date	Durée de validité *
Attestation de superficie privative **Loi Carrez**	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	06/02/2026	illimité
Diagnostics :									
1. Constat des risques d'exposition au **plomb**	☐	☒	☐	☒	☐		☐		
2. Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'**amiante**	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	06/02/2026	illimité
3. Etat relatif à la présence de **termites**	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	06/02/2026	6 mois
4. Etat de l'installation intérieure de **gaz**	☐	☒	☐	☒	☐		☐		
5. Etat des Risques et Pollutions	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	06/02/2026	6 mois
6. Diagnostic de **performance énergétique** DPE	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	06/02/2026	10 ans
7. Etat de l'installation intérieure d'**électricité**	☒	☐	☒	☒	☐	BARRERE DUFAU	☒	06/02/2026	3 ans

** dans le cadre du dossier de diagnostics techniques, sauf modification, mise à jour, travaux, ou conditions nouvelles appliquées au bien concerné*

Rappel des conclusions :

Attestation de superficie privative « Loi Carrez » — LOI CARREZ

La superficie privative du **d'une partie du Lot n°6** est de **10,1 m²**
Observations générales : néant

1 - Constat des risques d'exposition au plomb — PLOMB

☐ Absence de plomb
☐ Présence de plomb sans obligation de travaux
☐ Présence de plomb avec obligation de travaux
☐ Présence de facteurs de dégradation du bâti
Observations générales : néant

2 - Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante — AMIANTE

☒ Absence de matériaux contenant de l'amiante
☐ Présence de matériaux contenant de l'amiante
☐ Flocage, calorifugeage, ou faux-plafond
☐ Autre matériau
☐ Obligation de surveillance
☐ Obligation de travaux
Observations générales : néant

3 - Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment — TERMITES

☒ Absence de termites dans la construction
☐ Présence de termites dans la construction
☐ Présence de traces de termites dans la construction
Observations générales : néant

4 - Etat de l'installation intérieure de gaz — GAZ

☐ L'installation ne comporte aucune anomalie.
☐ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparés ultérieurement.
☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparés dans les meilleurs délais.
☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparés avant remis en service.
Observations générales **: Pas d'installation de gaz dans cet appartement**

5 - Etat des Risques et Pollutions (ERP) — ERP

Inclus dans le périmètre d'un risque naturel : ☐ oui ☒ non
Inclus dans le périmètre d'un risque minier : ☐ oui ☒ non
Inclus dans le périmètre d'un risque technologique : ☐ oui ☒ non
Situé dans une zone de sismicité : ☐ zone 5 ☐ zone 4 ☐ zone 3 ☐ zone 2 ☒ zone 1
Observations générales : néant

6 - Diagnostic de performance énergétique (DPE) — DPE

Classement de la consommation énergétique	☐ A	☐ B	☐ C	☐ D	☐ E	☒ F	☐ G	☐ H	☐ I
Classement de l'émission de gaz à effet de serre	☐ A	☐ B	☐ C	☐ D	☐ E	☒ F	☐ G	☐ H	☐ I

usage activité

Observations générales : néant

7 - Etat de l'installation intérieure d'électricité — ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies qui devront faire l'objet d'un traitement: ☒ oui ☐ non
L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie: ☐ oui ☒ non

Observations générales : néant

Réserves :
En complétant le présent rapport, le géomètre-expert signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières.
Ce rapport de synthèse ne peut en conséquence en aucun cas se substituer aux rapports de diagnostic technique imposé par la législation ; lesquels, pour ce qui est des conclusions reportées ci-dessus, sont annexés au dossier.
*Il appartiendra donc à l'utilisateur du présent rapport **de prendre connaissance** et de s'assurer **du bien-fondé du contenu détaillé** de ces différents documents.*

DATE : Le 06/02/2026
Le Géomètre-Expert,

ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS
SARL
BARRERE et DUFAU
Géomètres Experts
141 avenue Paul DOUMER
92500 RUEIL MALMAISON
N° d'inscription 19978200008